

COVID-19

# PROTOCOLE SANITAIRE

## PERMANENCES

logement et énergie

### Accueil du public sur rendez-vous

à partir du 02/06/2020

#### Consignes de sécurité



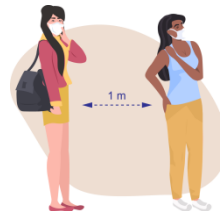
Port du **masque**  
obligatoire  
(non fourni)



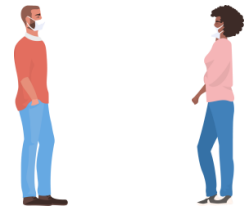
Se munir de son  
**propre stylo**



Se frictionner les  
mains au moyen de  
**solution hydro  
alcoolique** aux  
entrées avant de  
pénétrer dans les  
locaux et le bureau



Respecter la  
distanciation d'1  
mètre les uns des  
autres



**1 Rdv = 1 personne**



**1 Rdv**  
= 45 minutes  
maximum



Bureau muni d'une  
**vitre en plexi**



Envoyer vos documents par mail 24h  
avant le Rdv sur [contact@adil57.fr](mailto:contact@adil57.fr)  
OU  
à votre arrivée, les insérer dans les  
pochettes plastiques prévues à cet effet



Pour les structures  
équipées, possibilité  
de programmer un  
entretien en  
visioconférence

#### Si prise de Rdv par la structure

La veille, prévenir l'ADIL 57 au 03 87 50 02 60 ou à [contact@adil57.fr](mailto:contact@adil57.fr)

#### Si prise de Rdv par l'ADIL 57

La veille, prévenir la structure par téléphone ou par mail

*Le Conseiller de l'ADIL 57 se réserve le droit de refuser le rendez-vous  
si ces consignes ne sont pas respectées.*